

Service des eaux
Mairie de St Florentin
Place Louis Dubost
Tél. 03.86.43.42.08

Ouvert du lundi au vendredi de 8 H à 12 H - 13 H 30 à 17 h 30

Le Service des Eaux est exploité en régie directe par la Ville de Saint-Florentin. Ce service est à votre disposition pour les démarches qui suivent.

Mise en service d'un abonnement

Vous devez en faire la demande auprès du service des eaux, par téléphone ou par écrit ou lors d'une visite dans nos bureaux.

Un contrat sera souscrit et un rendez-vous sera pris pour la vérification du compteur et la remise en eau.

Résiliation d'un abonnement

Lors d'un départ définitif, pensez à résilier votre abonnement auprès du service des eaux, afin de ne pas être responsable des consommations ou dommages qui pourraient intervenir après votre départ.

Les tarifs 2009 (TVA 5,5%)

Mise en service et résiliation d'abonnement : 20,05 € H.T.

Eau

- . Charge fixe à chaque facture émise : **6,00 € H.T.**
- . Prix du m³ : **1,00 € H.T.**
- . Redevance Agence de l'Eau : **0,288 € H.T. /m³**

Assainissement

- . Charge fixe à chaque facture émise : **7,00 € H.T.**
- . Redevance au m³ : **1,40 € H.T.**
- . Redevance Agence de l'Eau : **0,288 € H.T. /m³**

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)- pour les foyers non raccordés et non raccordable au « tout-à-l'égout »

- . Redevance annuelle fixe pour les installations existantes: **40,00 € H.T.** (facturée en deux fois 20.00 € H.T).
- . Une redevance pour le contrôle des installations neuves : **250,00 € H.T.**

Quelques conseils

- ◆ Pensez à informer le service des eaux de votre changement d'état civil.
- ◆ En partant, fermez le robinet d'arrêt du compteur. En cas de difficulté, demandez l'intervention du service des eaux. Celui-ci ne pourra être tenu responsable des conséquences de robinets laissés ouverts (dégâts, consommations...).
- ◆ Le compteur doit être accessible par l'agent du Service des Eaux.
- ◆ Contrôle de la consommation : relevez régulièrement votre index. En cas de consommation anormalement élevée, essayez d'en trouver l'origine rapidement en contrôlant l'ensemble de vos points d'eau (chasse d'eau, purge de chauffe-eau, arrosages extérieurs...). Si votre compteur tourne alors qu'aucune utilisation ou fuite d'eau n'est constatée, vous êtes sûrement en présence d'une fuite insidieuse.
- ◆ Contre le gel : calfeutrer l'intérieur du coffrage de son compteur à l'aide de matériaux isolants ; ne pas utiliser de laine de verre, paille, tissu ou billes de polystyrène qui risqueraient de s'imbiber d'humidité, ou d'être, avec le temps, inefficaces voire gênants pour les interventions ; penser aux compteurs situés hors des maisons (garages, remises, ateliers,...) ; entourer les tuyaux extérieurs d'une gaine isolante.

Qualité de l'eau

Les analyses sont réalisées sous le contrôle des services de la DDASS de l'Yonne. Les textes réglementaires du Code de la Santé Publique définissent 3 niveaux de contrôle de la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau distribuée :

- . ressource : sur l'eau brute, afin de déterminer et d'ajuster les traitements à mettre en œuvre ;
- . production : en sortie de station de traitement afin de vérifier l'efficacité des différentes phases de traitement.
- . distribution : au robinet du consommateur.

Dureté (ou TH) : elle représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau et est sans incidence pour la santé. La dureté s'élève ici à 24,25 degrés français ; il s'agit donc d'une eau dure.

Nitrates : élément fertilisant provenant essentiellement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Teneur maximale : 0,50 mg/l. La concentration moyenne s'élève à 14,8 mg/l.

Bactériologie : recherche de micro-organismes dont la présence dans l'eau relève une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport. Localement, on relève une eau de bonne qualité bactériologique.

Pesticides : leur présence provient d'une mauvaise maîtrise des produits pour protéger les récoltes et pour désherber. Aucune substance n'a été mise en évidence parmi les paramètres mesurés.

Conclusion – données enregistrées au cours de l'année 2008

Les analyses réalisées par IDEA sur les prélèvements de la DDASS font apparaître que l'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Les résultats analytiques détaillés et le rapport annuel sur l'eau peuvent être consultés à la Mairie - Service des eaux.